



REGLEMENT DE LA COURSE DES PAROISSES

Cette course est organisée dans le cadre des paroisses catholiques de Saint Raphaël, dépendant du diocèse de Fréjus-Toulon, et donc couverte par l'assurance de ces paroisses. La mise en place technique de la course des paroisses est assurée par l'Aumônerie des Collèges et Lycées des paroisses de Saint Raphaël : le chronométrage et le classement informatique par code-barres sont assurés par un organisme sportif.

● **HORAIRES ET PARCOURS DE COURSE**

4 courses sont organisées : 12 KM, 5 KM, 1,5 KM et 1 KM

Tout accompagnateur en VTT sur les parcours est formellement interdit.
Tout accompagnateur sur le parcours enfants est formellement interdit sous peine de disqualification.

Départ course 1km : 11h30
Départ course 1,5km : 11h31
Départ course 5km : 13h00
Départ course 12km : 13h15

ATTENTION : fin des retraits de dossards 20 minutes avant le départ des courses

● **LES CATEGORIES ET RECOMPENSES**

Sont autorisés à s'inscrire à chaque course les catégories suivantes :

12 km : VE, SE, ES, JU, CA

5 km : VE, SE, ES, JU, CA, Mi

1,5km : BE, PO

1 km : EA, BB (course non chronométrée)

Le premier homme et la première femme de chaque catégorie seront récompensés.

Les 3 premiers hommes et trois premières femmes du scratch sur les courses 5 et 12 km ainsi que 3 premiers garçons et trois premières filles des catégories BE, PO, EA et BB sur les courses 1, 5 et 1 km seront récompensés.

VE: Master 0 à 10 ; SE : Sénior ; ES : Espoir ; JU : Junior ; CA : Cadet, Mi : Minime ; BE : Benjamin ; PO : poussin ; EA : Eveil Athlétique ; BB : Baby Athlé

- **PARCOURS DE MARCHÉ**

Une marche balisée et accompagnée dont la distance sera fixée par les organisateurs avant l'événement est organisé. Le parcours de marche sera dirigé par un bénévole et suivra un parcours balisé qui empruntera pour partie les parcours de course.

L'inscription est obligatoire. Le prix de l'inscription est fixé par les organisateurs avant l'événement.

Les marcheurs ne sont pas obligés de fournir un certificat médical d'aptitude mais doivent se présenter au départ en bon état de santé de sorte à pouvoir terminer le parcours sans assistance.

- **ATTESTATION PARCOURS PREVENTION SANTE OBLIGATOIRE**

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription.

- Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence

l'article L231-2-1 du code du sport, est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;
- du Parcours Prévention Santé (PPS) - (PPS à réaliser à partir du 01/09/2024)

Votre PPS est valable 3 mois Vous devrez réaliser votre PPS à partir du : 02/09/2024

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé à partir de cette date. Le certificat médical pour les participants français n'est plus accepté pour les courses ayant lieu après le 1^{er} Septembre 2024.

Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS (moins de 3 mois) pour valider votre inscription.

- Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS
- Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence.
- Pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription.

-Les participants étrangers sont tenus de fournir le PPS (pps.athle.fr)

● **INSCRIPTION ET TARIFS**

Inscriptions :

L'inscription donnant droit de participer à la course est validée quand tous les renseignements sur le coureur sont donnés, que l'attestation de suivi du Parcours Prévention Santé ou l'attestation de complétude du questionnaire santé est fournie et que le règlement est versé. Toute inscription qui aura fait l'objet de la préparation d'un dossard et d'un traitement informatique des données ne sera pas remboursée.

Les coureurs déclarent être majeurs.

Dans le cas d'une personne mineure, seul une personne détenteur de l'autorité légale peut procéder à cette inscription. Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents, responsable légal, ou de leur club.

Dans le cas de l'inscription d'une tierce personne, la personne déclare avoir reçu l'accord préalable de celle-ci et déclare également que cette personne a pris connaissance et a accepté le règlement de l'épreuve.

Tarifs :

Course 12 km	Dossards 1 à 50	13 €	Supplément inscription sur place : 5 €
	Dossards 51 à 150	17 €	
	Dossards 151 et suivants	20 €	
Course 5km	Dossards 1 à 50	7 €	Supplément inscriptions sur place : 5 €
	Dossards 51 à 150	10 €	
	Dossards 151 et suivants	13 €	
Courses 1,5 km et 1km	5 €		Supplément inscription sur place : 3 €

● **ANNULATION**

En cas d'annulation de l'événement pour des raisons météorologiques ou sanitaires, les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés à l'exception des frais de gestion et des dons consentis lors de l'inscription.

● **OPTION GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION**

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course sur le site sportips.fr. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous

ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales s'appliquent...
Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

- **RESPONSABILITE**

Les participants participent sous leur entière responsabilité avec renonciation à tout recours contre les organisateurs ou les bénévoles en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique de leur part.

Les représentants légaux des participants mineurs renoncent à tout recours contre les organisateurs ou les bénévoles en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique de la part de leur enfant.

- **REGLES SANITAIRE**

Tout coureur engagé sur la ligne de départ s'engage à respecter strictement les consignes sanitaires liées à la lutte contre la propagation du COVID éventuellement énoncées par la direction de course sur le site de l'événement.

- **DROIT À L'IMAGE**

J'autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

- **CNIL**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement à la Course des Paroisses. Elles ne seront communiquées à aucune autre entité. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.

- **REMISE DES PRIX ET TOMBOLA AUX DOSSARDS**

Les remises des prix de chaque course auront lieu à l'issue de celles-ci selon des modalités précisées par l'organisation avant la course sur les supports de communication et notamment sur le site Internet de la course

- **ATTITUDE DES COUREURS ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Le massif de l'Esterel se situe en site classé et en site Natura 2000, les parcours traversent par conséquent de nombreuses zones naturelles protégées. Ainsi, les consignes qui suivent devront être scrupuleusement par les coureurs sous peine de disqualification.

CIRCUITS : Rester tout au long du parcours sur les chemins ou sentiers Balisés. Il est formellement interdit de sortir des circuits balisés.

RAVITAILLEMENTS : Lors des ravitaillements tous les concurrents s'engagent à consommer les denrées sur la Zone de ravitaillement et de déposer leur gobelet et détritrus dans les poubelles situées sur la zone de ravitaillement. Aucun concurrent ne pourra emmener les denrées et gobelets hors des Zones prévues à cet effet.

DECHETS : il est formellement interdit aux concurrents de laisser des déchets tout au long des parcours.

CUEILLETTE : toute cueillette de fleur ou plante est interdite

FAUNE : respecter le calme des espaces naturels, en étant le plus discret possible pour ne pas déranger la faune sauvage : certains animaux effrayés peuvent abandonner leur gîte ou leurs petits

BATONS DE MARCHE : L'usage des bâtons de marche avec embouts en caoutchouc est conseillé car ils offrent une traction supplémentaire sur les pointes pour éviter de glisser et améliorer la stabilité, empêchent l'usure prématurée des pointes en métal et sont également respectueux de l'environnement car ils minimisent les cicatrices sur le terrain et évitent les dommages naturels.

FEU : L'usage du feu est strictement interdit (interdiction de fumer)

TOUT CONCURRENT QUI NE RESPECTERA PAS CES REGLES SERA MIS HORS COURSE